

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2010

Présents : les Conseillers Municipaux

Conseillers absents excusés : Jacques DOMATTI et Jean-Paul MOUREY

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

- - - - -

→ Remboursement de fournitures

Denys OLLIER, vice président du FC Val de Loue, présente les travaux effectués durant l'été par les membres du club. Dans le local buvette, une porte est remise en état ; l'évier et le meuble ont été remplacés avec la pose de faïence autour de l'évier. Dans la pièce réservée à l'arbitre, le chauffage a été installé ainsi que du carrelage. La commune s'est engagée à rembourser les fournitures qui s'élèvent à un montant HT de 231.67€. Des travaux restent encore à faire avec notamment l'installation d'un bac extérieur afin de permettre aux joueurs de nettoyer leurs crampons. Des guitounes devront être posées en bordure du terrain, imposées par la ligue. Le Conseil accepte à l'unanimité le montant des frais à payer.

→ Orientations budgétaires

Le Conseil s'est engagé à l'unanimité pour les investissements suivants à réaliser ou à engager durant son mandat électif :

- Bâtiment de la mairie

Les bâtiments recevant du public devront être mis aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur sera prévu dans l'actuel WC public. L'escalier extérieur serait enlevé ce qui mettra en valeur la façade de la mairie. Un nouvel escalier sera installé à l'intérieur ou à l'extérieur après étude.

Le local de l'employé communal sera aussi rénové avec la pose d'un WC. Le coût des travaux est estimé à 80 000 €. Au préalable, une étude doit être engagée. Un appel d'offres a été fait pour le choix des cabinets. Des subventions de l'Etat et du Conseil Général seront demandées.

- Eglise

La toiture de l'église doit être refaite. Un premier devis a été fait par l'entreprise Percier pour un montant de 253 000 €. Un deuxième est attendu prochainement. Les travaux seront étalés sur une période de quatre ou cinq ans.

- Place St Etienne

Un groupe de travail sous la responsabilité de Gérard MOREL s'est constitué pour réfléchir sur un nouvel aménagement de la place.

Le cabinet 'Au-delà du Fleuve' a établi un scénario d'aménagement.

Les travaux pourraient faire l'objet de 2 ou 3 tranches selon les priorités à définir et s'élèveraient à un montant approximatif de 480 000 €.

Tous les propriétaires riverains ont été visités durant l'été.

Le tracé de la route départementale sur la place n'a jamais été clairement déterminé sur un plan.

Après une première présentation du projet au service routier du Conseil Général, il pourrait être admis que le petit tronçon de la place, au stop côté Arc et Senans, actuellement communal devienne départemental et celui de la place, au stop de la mairie, communal.

Ce nouveau tracé va être étudié avec le projet dans sa globalité par le Conseil Général qui devrait prendre à sa charge le revêtement en enrobé.

Le Conseil accepte à l'unanimité le projet de la place et autorise le Maire à constituer dès à présent auprès du Conseil Général un dossier de demande de prévision pour la réalisation du revêtement de la route départementale dans son budget 2011.

Mme le Maire présente le tableau des dépenses d'investissement pour les prochaines années incluant les travaux ci-définis. Ce tableau sera revu en concertation avec le Trésorier de Quingey notamment pour les emprunts à contracter.

| Années | Dépenses | Récup. TVA | Subventions | CAF * | Emprunts |
|---------------|-----------------|-------------------|--------------------|--------------|-----------------|
| 2010 | 254 300 | 14 200 | 79 000 | 108 000 | 25 000 ** |
| 2011 | 446 800 | 46 000 | 129 160 | 70 000 | 200 000 |
| 2012 | 122 800 | 68 000 | 13 300 | 75 000 | / |
| 2013 | 360 200 | 18 000 | 78 200 | 75 000 | 160 000 |
| 2014 | 140 400 | 56 400 | 10 000 | 75 000 | / |
| 2015 | 90 206 | / | 6 400 | 75 000 | / |

* CAF : capacité d'autofinancement -

** Emprunt : prêt de la caisse d'assurances familiales pour le périscolaire à un taux de 0%

→ **Etat d'avancement du nouveau quartier**

Emmanuel COUDEL fait état sur l'avancement du nouveau quartier. Le permis d'aménager a été déposé début juillet. Il nécessite certaines précisions avant approbation totale. Les consultations des entreprises pourraient être envisagées pour le mois de novembre.

→ **Divers**

- Une réunion d'information sur les petites cités comtoises se tiendra le 12 octobre à Quingey.

Si la commune s'inscrit, cela pourrait permettre d'obtenir certaines subventions.

- Avant la réunion du Conseil, les conseillers se sont rendus au nouveau local du périscolaire. Il faudra demander au Maître d'œuvre de confirmer par écrit la conformité à la réglementation de l'ouverture des portes.

Une plateforme prévue pour les personnes handicapées sera faite en cas de besoin.

Actuellement, il existe un accès handicapé sur l'entrée de la cour côté Byans

Levée de séance 23h30